

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LENS-LIEVIN

Procès-verbal de la réunion de Conseil du 2 février 2023

Le jeudi 2 février 2023 à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 29 novembre et 8 décembre 2022 effectuées en application de L2121-10 du CGCT.

Président : Monsieur Sylvain ROBERT

Présents : 69 - Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Monsieur Alain SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK.

Procurations : 11- Monsieur Jean-François CARON à Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Alain SZABO, Madame Katy CLEMENT à Monsieur Jérôme DARRAS, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Laurent DUPORGE à Madame Samia SADOUNE, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Joachim GUFFROY à Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur François LEMAIRE à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Madame Sophie RUSIN à Madame Martine GERMA, Madame Christine STIEVENARD à Madame Françoise TOULOUSE.

Absents excusés : 11 - Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Monsieur Pascal CARON, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT.

Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 15 décembre 2022 et du compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Président en vertu de la délégation donnée par le Conseil Communautaire dans sa séance du 7 juillet 2020.

Liste des délibérations du conseil

N°	DESIGNATION
1	RESSOURCES ET MOYENS : Ablain-Saint-Nazaire : installation d'un conseiller communautaire Décision prise à l'unanimité des votants.
2	RESSOURCES ET MOYENS : Ablain-Saint-Nazaire : élection d'un membre au Bureau Décision prise à l'unanimité des votants.
3	ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE : Port Fluvial de Harnes : tarifs 2023 Décision prise à la majorité. (76 « pour », 2 « contre » (M CLAVET et M. MOMPEU), 0 « abstention(s) »)
4	ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE : Conventions types de cofinancement du volet urbain de l'ERBM Décision prise à l'unanimité des votants.

5	DEVELOPPEMENT DURABLE : Modalités de la prise en charge de la fourniture et de l'entretien-maintenance des Bornes d'Apport Volontaire Enterrées (BAVE) pour la collecte des déchets ménagers et assimilés Décision prise à l'unanimité des votants.
6	DEVELOPPEMENT DURABLE : Contrat relatif à la prise en charge des déchets issus de lampes collectés dans le cadre du service public de gestion des déchets Décision prise à l'unanimité des votants.
7	DEVELOPPEMENT DURABLE : Rapport sur la situation en matière de Développement Durable de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin Le Conseil prend acte <i>(Arrivée de MM. Bernard BAUDE et Laurent DUCAMP)</i>
8	DEVELOPPEMENT SOCIAL : Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) Cohésion Sociale 2023 Décision prise à l'unanimité des votants.
9	DEVELOPPEMENT SOCIAL : Appel à projets ESS- Subvention à la SCIC Les Cousalis Décision prise à l'unanimité des votants. 1 « ne prend pas part au vote » (M. REAL, sociétaire)
11	RESSOURCES ET MOYENS : Ablain-Saint-Nazaire : Modification de la composition des commissions Attractivité du Territoire et Développement Durable Décision prise à l'unanimité des votants.
12	RESSOURCES ET MOYENS : Représentants à divers organismes : Modification de la représentation de la Communauté d'agglomération dans certaines structures (SCOT, Office de Tourisme, SPPPI Artois) Décision prise à l'unanimité des votants.
13	RESSOURCES ET MOYENS : Ablain-Saint-Nazaire: Modification de la composition au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) Décision prise à l'unanimité des votants.
14	RESSOURCES ET MOYENS : Conseil d'Administration du Fonds de Dotation du Centre Hospitalier de Lens et des Hôpitaux de l'Artois : désignation d'un représentant Décision prise à l'unanimité des votants.
15	RESSOURCES ET MOYENS : Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes Le Conseil prend acte
16	RESSOURCES ET MOYENS : Création d'un poste de Chargé d'études pour la direction Eau et Assainissement - Accompagnement des projets Engagement et Renouveau du Bassin Minier et gestion patrimoniale Décision prise à la majorité. (78 « pour », 2 « contre » (M CLAVET et M. MOMPEU), 0 « abstention(s) »)
17	RESSOURCES ET MOYENS : Création d'un poste permanent d'agent d'entretien à temps complet pour la direction Coordination mutualisation Décision prise à la majorité. (78 « pour », 2 « contre » (M CLAVET et M. MOMPEU), 0 « abstention(s) »)
18	RESSOURCES ET MOYENS : Création du poste permanent à temps complet de gestionnaire des assemblées dans le cadre d'une mise en conformité avec le contrôle de légalité Décision prise à la majorité. (78 « pour », 2 « contre » (M CLAVET et M. MOMPEU), 0 « abstention(s) »)
19	RESSOURCES ET MOYENS : Modification des cadres d'emplois ouverts pour le poste d'instructeur droit des sols au sein de la direction Coordination mutualisation Décision prise à la majorité. (78 « pour », 0 « contre », 2 « abstention(s) » (M CLAVET et M. MOMPEU))
20	RESSOURCES ET MOYENS : Attribution de Compensation prévisionnelle 2023 Décision prise à l'unanimité des votants.
21	RESSOURCES ET MOYENS : Dotation de solidarité communautaire 2023 Décision prise à l'unanimité des votants.
23	RESSOURCES ET MOYENS : Rapport Préalable au Débat d'Orientations Budgétaires 2023 Décision prise à l'unanimité des votants. <i>(Départ de M. Bruno CLAVET)</i>

Délibérations reportées à un prochain Conseil

10	RESSOURCES ET MOYENS : Fouquières-lez-Lens : Mandat de maîtrise d'ouvrage pour la construction d'un centre socio-culturel et autorisation de signatures des marchés
22	RESSOURCES ET MOYENS : Fonds de concours transition durable et soutien aux communes du territoire - Année 2023

Procès-verbal in-extenso

M. ROBERT : Mesdames, Messieurs, Chers Collègues, nous allons débiter cette séance de Conseil Communautaire. Y a-t-il des remarques sur le compte-rendu que vous avez eu sur notre dernière séance ? Non ? Nous démarrons cette nouvelle réunion avec l'installation de Philippe VANTORRE, que j'ai vu tout à l'heure, qui est là-bas, comme délégué titulaire de la commune d'Ablain-Saint-Nazaire. Avec cette première délibération, il est officiellement installé. Je vous propose pour la délibération n°2, comme vous savez il y a un délégué par commune, donc le délégué de la commune d'Ablain étant seul dans l'Assemblée, il est proposé que Philippe VANTORRE siège aussi au titre de cette commune pour le Bureau. Y a-t-il des remarques particulières ? Pas de vote ? C'est bien. Bienvenue pour cette séance et puis la fois prochaine pour le Bureau. Félicitations ! Et ça sera aussi des délibérations que l'on aura à renouveler prochainement parce que vous avez vu peut-être, dans les différentes cérémonies de vœux, que certains de nos collègues vont aussi quitter leur mandat et pour certains qui l'ont déjà fait peut-être, comme c'est le cas de Christian déjà, c'est Christelle qui siège au Bureau. Donc on aura à nouveau, peut-être, avec Jean-François CARON, Maryse COUPIN et Christian CHAMPIRE qui nous ont annoncé aux vœux qu'ils allaient passer le flambeau. Et donc on peut les remercier pour leur engagement au sein de leur commune et la poursuite de leur engagement au sein de l'agglomération.

M. CHAMPIRE : Vous pouvez dire bon débarras !

M. ROBERT : Non, non. La délibération n°3, il s'agit d'approuver le tarif qui est présenté par notre concessionnaire, le Port de Lille, pour la gestion du Port de Harnes et donc d'entériner la proposition d'évolution du tarif de 2,70 € à 2,91 €/m³/an qui est donc l'indice indexé sur le coût de la construction tel que c'est prévu, qui tient compte aussi du contexte inflationniste actuel. Y a-t-il des remarques ? Demande de vote ? Pour la délibération n°3, vote pour ? Merci. Abstention ? Il n'y en a pas. Vote contre ? Ça fait deux. La délibération n°4, la 3 étant adoptée, Alain ROGER.

M. ROGER : Oui Président. La délibération n°4 concerne le conventionnement type de cofinancement du volet urbain de l'ERBM. Dans le cadre de l'ERBM, comme vous le savez, on s'est engagé à participer financièrement tant sur le volet logement que sur le volet urbain. Sur le volet logement, cela se traduit par une aide financière aux bailleurs et sur le volet urbain une aide financière aux communes. Donc on a déjà commencé en apportant 50% de participation au niveau des études urbaines. Là on continue en formalisant les aides financières que l'on apportera aux communes dans le cadre toujours de ces études urbaines sous la forme de deux conventions. La première convention concerne notre accompagnement sur les études de maîtrise d'œuvre jusqu'au stade d'avant-projet. La deuxième décline les modalités d'accompagnement des travaux découlant dudit programme suite au dépôt des dossiers de demandes de financement. Ces aides concernent donc les 10 cités du premier triennal. Pour rappel, la CALL accompagnera à hauteur de 15% maximum. Ce taux pourrait être amené à 10% sur le financement si les fonds ERBM atteignent 70%. Donc ce projet de conventionnement permettra de confirmer l'appui de la CALL aux communes au travers de la mise à disposition de nos services et des compétences concernées. Le but de la délibération est de valider donc ces deux conventions et aussi de prévoir les budgets correspondants qui sont estimés à peu près à 10 millions d'euros.

M. ROBERT : Merci beaucoup Alain. C'est complet. Pas de remarque ? Pas de demande de vote ? C'est adopté. La 5, c'est Alain LHERBIER.

M. LHERBIER : Il s'agit des modalités de prise en charge de la fourniture et de l'entretien maintenance des bornes d'apports volontaires enterrées, ce qu'on appelle les BAVE. Dans le cadre de son programme de modernisation de la gestion des déchets ménagers et assimilés, la CALL procède progressivement au développement de la collecte par rapport aux apports volontaires déchets ménagers à l'échelle de son territoire. Cela pour la mise en œuvre de bornes d'apports volontaires enterrées, pour tout lotissement de 20 logements et plus, rendu obligatoire au regard du règlement de

collecte et des documents d'urbanisme. La fourniture et la mise en œuvre de BAVE par la CALL dans le cadre de projet d'aménagement sous maîtrise d'ouvrage communal et la mise en œuvre de BAVE prochainement dans le cadre du projet NPNRU et de l'ERBM et dans les centres villes actuellement concernant les collectes de sacs. Actuellement, les modalités de prise en charge et d'entretien-maintenance des BAVE sur le territoire sont les suivantes, vous avez le tableau. Ce tableau reprend tout ce qui est maîtrise d'ouvrage privés et promoteurs, les maîtrises d'ouvrages bailleurs sociaux, le projet ANRU 1 pour les bailleurs sociaux, le projet NPNRU et ANRU 2, le projet ERBM et maîtrise d'ouvrage communale. Et vous avez aussi tout ce qui est type de travaux, les financements travaux et pose de la fourniture de bornes enterrées, l'entretien-maintenance, le nettoyage aux pieds des bornes. Donc ça, ça concerne les premiers travaux. Simplement pour mémoire, à ce jour, il y a 643 bornes enterrées qui sont sur le territoire de la CALL, c'est 299 bornes ordures ménagères, 208 en emballages ménagers et 136 pour le verre. En vue du développement actuel de la collecte, par rapport aux apports volontaires et de celui à venir, il convient aujourd'hui de redéfinir les modalités de prise en charge des travaux nécessaires à la pose de ces équipements. De même et afin de répondre à la problématique et à la gestion des déchets dans les cités ERBM, il convient de définir les modalités de prise en charge du financement des travaux et pose de la fourniture des BAVE. Sur la base de ces éléments, les modalités et prise en charge de l'entretien-maintenance des BAVE sur le territoire deviennent, vous avez le nouveau tableau avec les modifications qui sont dessus. Les modifications sont au niveau de la maîtrise d'ouvrage sur les privés et promoteurs, sur tout ce qui est entretien-maintenance et nettoyage aux pieds des bornes. Il est possible aussi, c'est un financement potentiel à hauteur de 70% dans le cadre de l'ERBM. Chaque dossier lié à une demande de prise en charge fera l'objet d'une analyse technique et financière par les services communautaires et sera traduit à travers des conventions de mise en œuvre et de gestion des BAVE. Dans le cas des bornes communales, la CALL assurera les travaux nécessaires pour la réalisation et la pose des BAVE. S'agissant des bornes enterrées mises en œuvre dans les grands ensembles collectifs dans le cadre de l'ANRU 1, et pour être en cohérence avec les modalités de prise en charge annoncées ci-dessus, celles-ci seront rétrocédées à la CALL à l'euro symbolique et feront l'objet au préalable d'un état des lieux, et au besoin, d'une remise en état de fonctionnement par les bailleurs sociaux. Il convient de rappeler que cette prise en charge financière par la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin est rendue possible par les économies de fonctionnement réalisées à moyen terme, différentiel entre la collecte en porte à porte et la collecte en apport volontaire, aujourd'hui plus favorable pour l'Agglomération. Voilà Monsieur le Président.

M. ROBERT : Merci beaucoup. Y a-t-il des questions sur cette délibération n°5 ? Christian ?

M. CHAMPIRE : Ce n'est pas tant sur la délibération mais plus sur la qualité de bornes d'apports volontaires parce qu'à Grenay on en a quelques-unes qui ont été installées et elles se bouchent trop facilement. Enfin le système de sécurité fait que ça se bloque au niveau du goulot et que finalement les gens passent sur le côté parce qu'il suffit d'une clef triangle pour ouvrir et ça rend l'exploitation plus compliquée. Il y a la nécessité pour les services techniques de passer régulièrement pour qu'elles restent en bon état. Si c'était possible que le matériel fourni soit mieux sécurisé et absorbe plus facilement les quantités qui sont déposées, ça serait bénéfique pour les prochains projets.

M. LHERBIER : On en prend note Christian.

M. ROBERT : Les avaloirs changent aussi en fonction des années. On voit que le matériel évolue. Pas de demande de vote ? C'est adopté. La 6, Alain.

M. LHERBIER : C'est un contrat relatif à la prise en charge des déchets issus des lampes dans le cadre du service public de gestion des déchets. Depuis le 1er juillet 2022, l'organisation des relations contractuelles et financières entre les collectivités, l'organisme coordonnateur, OCAD3E et l'éco-organisme Ecosystem, est modifiée. Ainsi, le contrat entre la CALL et OCAD3E est résilié et la CALL doit désormais signer un contrat directement avec l'éco-organisme agréé Ecosystem. Ce nouveau contrat a pour objet de régir les relations juridiques et techniques. Ce contrat est rétroactif à compter du 1er juillet 2022 et sera exécutoire jusqu'au 31 décembre 2027.

M. ROBERT : Merci. C'est adopté. Je vous propose de passer à la délibération n°8, le temps que Bernard arrive, comme ça on reviendra sur sa délibération après. Donc c'est Alain BAVAY.

M. BAVAY : Monsieur le Président, il s'agit d'adopter le cahier des charges de l'appel à manifestation d'intérêt pour l'année 2023. Il n'y a pas grand-chose à rajouter puisqu'il est quasi identique à celui qui

nous avait servi les années précédentes avec quelques modifications à la marge liées à l'évaluation de notre contrat de ville qui vient d'être faite et qui nous a permis, effectivement, sur quelques axes de faire quelques modifications mais vraiment minimes.

M. ROBERT : Parfait. Merci beaucoup. Pas de remarque ? C'est adopté. On continue, Ludovic avec la 9 et après on reviendra à Bernard, le temps que tu te prépares pour la 7.

M. GAMBIEZ : Oui merci Président. La délibération n°9 concerne une SCIC dans le cadre de l'ESS. Une SCIC qui s'appelle Les Cousalis qui est installée à Liévin, qui relocalise de la confection sur le territoire, dans les Hauts-de-France et plus particulièrement sur notre territoire de la CALL. L'objet de cette entreprise d'insertion c'est de faire de la confection en sous-traitance en grande partie pour de grandes entreprises. Par exemple, 1083 qui est très connue, Monsieur Hardi, enfin bien d'autres, Odette Odette... Et donc ils sollicitent dans le cadre d'un appel à projets permanent une aide de 9 000 € pour la création de 3 emplois.

M. ROBERT : Monsieur REAL Dominique.

M. REAL : Oui simplement, je ne prends pas part au vote.

M. ROBERT : D'autres élus concernés ? Non ? On va donc mettre au vote la délibération n°9 en soulignant quelque part, on était nombreux à l'inauguration des locaux, c'est aussi une satisfaction de revoir déjà un site occupé et quelque part aussi de revoir cette activité de confection portée dans notre territoire. Et là, ça peut être un bon modèle aussi sur ce qu'on a engagé sur l'économie sociale et solidaire. La 9, vote pour ? Merci. Abstention ? Il n'y en a pas. Pas de vote contre ? Elle est adoptée. Bernard, on revient à toi pour la délibération n°7.

M. BAUDE : Nul doute que les collègues ont lu le rapport. C'est quand même une bonne chose. De façon très sérieuse, c'est quand même une bonne chose au moment où on a un débat sur le DOB que ces questions-là doivent s'imposer avant à la réflexion. De façon sérieuse aussi, chacun mesure aussi les questions de la transition durable et les questions environnementales, ce qui paraissait il y a quelques années comme la réserve de certains esprits alertant. On va dire ça comme ça. Aujourd'hui, les choses s'imposent à nous, mais il y a quelques années, et j'en avais discuté avec le Président Sylvain, ce n'est pas quelques années en arrière. Je crois de mémoire qu'aux élections présidentielles de 1974, René DUMONT sur le temps qui lui était imparti, qui était très court, c'est l'année de l'élection de Valéry GISCARD D'ESTAING, avait bu tout simplement de façon symbolique un verre d'eau potable pour montrer effectivement les enjeux qui allaient arriver. Donc on ne parlait pas à l'époque d'écologie politique mais on parlait d'attention et d'alerte environnementale. Après les débats ont continué, je passe les différentes étapes, je ne voudrais fâcher personne de mes collègues ici mais une ministre je crois, son prénom était Ségolène, a souvent dit qu'il ne faut pas que l'écologie soit punitive et on est un peu confronté dans la délégation qui m'est donnée à cette question-là. C'est que c'est une nécessité cette transition durable, les contraintes de l'Etat n'arrêtent pas de changer. Par contre, et on le disait encore ce midi dans un autre contexte, c'est que si on se bat pour que ce ne soit pas une écologie punitive, on oublie aussi dans le même temps, enfin les gouvernements quelque part successifs oublient dans le temps de renvoyer ce vieux réflexe pollueur payeur. Et aujourd'hui on a encore des grosses grosses entreprises ou à titre individuel des gens gros consommateurs de notre eau et notre air qui polluent beaucoup et de toute façon le minimum de taxes qu'ils devraient payer ne les impactent pas beaucoup. Alors, tout ça pour vous dire qu'avec les équipes ça avance bien mais je sais que le rapport vous l'avez appris par cœur. On peut mieux faire, moi c'est le constat que je fais. On peut bien mieux faire mais on avance de façon sérieuse et on a pris des engagements, Territoire Engagé Pour la Nature, etc. Donc plutôt que de lire le rapport, moi je pense qu'il faut parler. C'était d'ailleurs une discussion aussi. Il ne faut pas oublier dans la politique aussi d'avoir de la philosophie en termes de visée. Et donc on est dans cette philosophie, on avance et il y a quelques fois des annonces. Je vois des collègues du Conseil Régional, les Fonds vert, etc, qui viennent aux rendez-vous. Le tout c'est de savoir les utiliser et de les utiliser de façon pratique pratique pour nos citoyens et aujourd'hui c'est une vraie alerte. Et je pense que de façon générale, c'est une prise de conscience qui avance et notre territoire n'a pas à rougir de ce qu'il fait. Voilà Monsieur le Président.

M. ROBERT : Merci beaucoup Bernard. Vous voyez que ce sont des dossiers qu'il maîtrise, des sujets qui là aussi sont un fil conducteur de notre action et on avait axé l'engagement du deuxième acte de projet de territoire sur cette thématique notamment. On le voit au quotidien et jour après jour, peut-être

un peu plus, que ça relève des préoccupations de la population mais plus globalement des préoccupations que l'on se doit d'avoir, notamment avec les compétences qui sont les compétences premières de l'agglomération, on revient sur la gestion de l'eau notamment. Vas-y Christian.

M. CHAMPIRE : Comme tu l'as dit Bernard, il ne faut pas que l'écologie soit punitive. Simplement, on a une ZFE qui s'annonce pour le 1^{er} janvier 2025. Moi j'aimerais bien savoir où en est la CALL de sa réflexion sur ses capacités à être dans ce type de situation, est-ce qu'on a mesuré le nombre de véhicules qui allaient du jour au lendemain devoir passer à la casse et expliquer à la population quelles sont les alternatives en termes de mobilité qu'on peut leur offrir. Est-ce que d'ici là on aura enfin le transport gratuit que ce soit pour les bus mais aussi pour le train ? Puisqu'il n'est pas question de penser que le bus saura répondre à tout. Où en est la Région dans sa réflexion par rapport à la gratuité du transport public ? Comment on fait ? Parce qu'il semblerait quand même, en tout cas pour Grenay, une bonne partie de la population ait des véhicules particulièrement anciens et que si on leur dit que du jour au lendemain leur véhicule ils ne peuvent plus l'utiliser parce que c'est une ZFE. C'est une bonne chose pour la lutte contre la pollution atmosphérique, je comprends bien les choix qui ont pu être faits. Mais comment concrètement on anticipe ce passage ? Parce qu'il me semble que le 1^{er} janvier 2025, c'est demain.

M. BAUDE : Oui alors sur le transport gratuit tu sais que je partage complètement mais ça m'échappe sur la délégation. Quoi que, c'est un lien direct parce que si le transport en commun était gratuit, effectivement on polluerait moins. Sur la ZFE, je me suis amusé dans des réunions de Commission, à dire que si c'est une nécessité il ne faudrait pas que la ZFE, Zone à Faible Emission, devienne une zone à forte exclusion. Ce qui est à noter aujourd'hui, pour notre agglomération, si on regarde ce qu'il se passe, il y a des villes qui s'étaient engagées sur la ZFE et qui n'arrivent pas à suivre le rythme, parce qu'effectivement ça devient une zone à forte exclusion. Donc elles demandent des dérogations au Ministère concerné, notamment la ville de Paris pour ne citer qu'elle mais il y en a d'autres. En ce qui concerne l'agglomération, on a prévu de faire avec une AMO une étude. Je ne sais pas Président si je peux m'avancer jusque là mais ce qu'on sait c'est qu'à ce jour, parce qu'effectivement même si ça fait réagir certain, la dernière génération des voitures diesel sont bien moins polluantes que les premières générations et on en a de plus en plus. Les voitures essence c'est la même chose. Il y a de plus en plus de voitures hybrides, quelques voitures électriques. Et pour rejoindre ton propos Christian, il ne faut pas oublier que le bas de gamme qui est fabriqué par Renault, c'est 35 000 €. Donc effectivement, zone à forte exclusion sociale. Il semblerait, mais c'est avec précaution, que notre qualité sur le dioxyde d'azote s'améliore, rien n'est acquis, il faut qu'on le vérifie et peut-être qu'on pourrait arriver à un résultat d'étude mais on ne peut pas faire un résultat d'étude avant d'avoir le résultat de l'étude qu'on vient de commander, que peut-être la situation n'est pas, ce qu'on peut appeler au fil de l'eau, on pourrait s'y retrouver. Donc il faut le regarder et si vous avez vu les dernières annonces gouvernementales, nous sur le schéma urbain CALL/CAHC on est concerné, mais c'est la CALL qui est concernée parce qu'on prend CALL/CAHC sur le domaine et sur le périmètre le plus urbain donc sur le périmètre de Lens. Sauf qu'il y a une renégociation là-dessus pour lever le nombre d'obligation sur les ZFE donc ils reviendraient à une population plus importante. On est dans un grand flou artistique et de mémoire, avec les services concernés, n'empêche que si on veut être au rendez-vous et qu'on demande une AMO pour y voir plus clair c'est 100 000 € de mémoire. C'est ça ?

M. ROBERT : Oui.

M. BAUDE : Donc ça veut dire que les lois sont en permanence sur des curseurs qui n'arrêtent pas de bouger. On mesure la nécessité environnementale mais on ne mesure pas le dégât social mais en même temps on nous contraint à faire des études. Sachant qu'au moment où on fait des études avec des contraintes, les contraintes restent très évolutives. Donc pour le coup, ce n'est pas les pollueurs payeurs mais ce sont les citoyens payeurs des pollueurs qu'on ne veut pas faire payer encore une fois.

M. ROBERT : Pour compléter ce que dit Bernard, donc l'étude, la mise en concurrence on devrait avoir les résultats au mois de février et donc ça va s'étaler là-dessus. Et vous avez peut-être vu aussi les derniers changements qui vont être opérés. A priori les territoires qui atteindraient le seuil qui serait proche de ce seuil-là pourraient être exclus du dispositif et ne pas être obligés de devoir faire la ZFE parce que naturellement on arriverait à atteindre ces seuils-là. Et nous on se rend compte que nos seuils, aujourd'hui, sont presque atteints. Le seuil est à 10 et on est à 12 et on est sur une tendance baissière depuis plusieurs années. Donc ce qui fait que même sans la contrainte que l'Etat veut nous imposer, à nous comme à d'autres, on est sur un engagement qui est, sur notre territoire, déjà pris.

Comme le dit Bernard, c'est aussi une action au long court mais qui a déjà été initiée, amorcée il y a quelques temps, ça sera contrôlé, ça sera aussi un des enjeux de cette étude qui nous donnera des arguments pour montrer qu'on n'a pas forcément besoin d'aller plus loin dans la contrainte. Naturellement, on est déjà dans des seuils qui sont acceptables par rapport à ceux qui sont donnés dans le cadre de cette nouvelle réglementation sans compter qu'il faut regarder la compatibilité entre les seuils européens et les seuils français. Donc il y a aussi ces éléments-là qui sont en train d'être bouclés. On prend acte de la présentation du rapport avant le ROB qui arrivera plus tard dans l'ordre du jour. La délibération n°10 est reportée à la demande de la commune de Fouquières et donc viendra sur un autre Conseil. On passe à la 11, c'est Christian PEDOWSKI. Peut-être la 11 et la 12 en même temps.

M. PEDOWSKI : Oui merci Monsieur le Président. Chers collègues, tout est une question de trajectoire, on le sait bien. Cette délibération, si vous me le permettez, je vais vous dérouler la 11 et la 12. La 11 effectivement c'est pour faire suite aux élections municipales d'Ablain-Saint-Nazaire et en raison de l'élection d'un nouveau conseiller communautaire, il y a donc lieu de procéder à des modifications au sein de nos instances mais aussi dans nos représentations extérieures. A savoir, pour la délibération 11 que Monsieur Jean-Noël GODART au sein de la Commission Attractivité et Monsieur Philippe VANTORRE au sein de la Commission Développement Durable.

M. ROBERT : C'est entériné. Merci.

M. PEDOWSKI : Pour la 12, c'est la désignation de Monsieur Philippe VANTORE au SCOT, Office de Tourisme et SPPI Artois.

M. ROBERT : Pareil, une représentation de groupe donc c'est validé. On enchaîne Christian, la 13.

M. PEDOWSKI : La 13 concerne Ablain-Saint-Nazaire et Pont-à-Vendin mais je vous en dis deux mots tout de suite après. C'est la modification de la composition au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées. Toujours suite aux élections municipales d'Ablain-Saint-Nazaire mais aussi en raison des changements au sein de la commune de Pont-à-Vendin, il y a lieu de désigner les représentants desdites communes au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées. A savoir, Monsieur Philippe VANTORRE qui en est le Maire comme titulaire et Madame Jocelyne DOCQUOIS qui en est la 1^{ère} adjointe comme suppléante. En ce qui concerne Pont-à-Vendin, Monsieur le Président sous votre contrôle, je vous propose un report à la prochaine séance.

M. ROBERT : Tout à fait. Pas de remarque particulière ? C'est adopté sachant qu'on a bientôt une réunion de la CLECT donc ça tombe bien. C'est entériné pour la 13. La 14 toujours Christian.

M. PEDOWSKI : Conseil d'administration au fonds de dotation Hôpitaux Publics de l'Artois, représentation. Le Centre Hospitalier de Lens et les Hôpitaux Publics de l'Artois ont mis en place un fonds de dotation ayant pour but de financer toute action ou projet en lien avec les projets médico-sociaux, soignants, techniques, logistiques et numériques entrant dans les missions du GHT. Un Conseil d'administration dudit fonds est donc mis en place. Il est demandé de désigner un ou une représentante de l'agglomération. En raison du périmètre de sa délégation, il est proposé la candidature de Madame Agnès LEVANT en charge des politiques de santé.

M. ROBERT : C'est adopté. Merci. La 15.

M. PEDOWSKI : La 15, il s'agit de prendre acte du rapport égalité homme femme préalablement au débat sur le projet de budget pour l'exercice 2023.

M. ROBERT : Perrine.

MME CIOFFI : Dans ce rapport qui nous est présenté, nous pouvons voir une évolution plutôt positive, notamment sur la présence des femmes dans les emplois de direction fonctionnels. La CALL reste tout de même dans les représentations de schémas classiques des métiers dit féminins et masculins. En effet, la filière administrative compte plus de 81% de femmes alors que la filière technique n'en compte que 30%. Bien sûr, le but n'étant pas d'embaucher des hommes pour dire de mettre des hommes dans les bureaux et des femmes sur le terrain mais bien d'une éducation dès le plus jeune âge pour que ces stéréotypes soient gommés et que chacun s'épanouisse professionnellement sans distinction de sexe.

L'Etat demande d'établir des rapports ce qui nous permet d'avoir une vision objective et claire en termes d'égalité, mais celui-ci renforce lui-même les inégalités. Nous en avons la preuve avec la réforme des retraites. En effet ils peuvent nous ressortir Marlène SCHIAPPA de leur chapeau pour défendre cette réforme, les femmes ne sont pas dupes. Elles seront les premières victimes de ce texte. Souvent elles travaillent à des postes essentiels mais précaires et avec des salaires de misère. On peut nous parler de critères de pénibilité mais ça n'y changera rien puisque le port de charges lourdes et les postures pénibles, par exemple, ont été retirées des critères de pénibilité en 2017 et concernaient directement les aides-soignantes et aides à domicile. Il n'y a pas non plus de reconnaissance des gestes répétitifs comme celui des caissières. Beaucoup de femmes qui ont des carrières hachées, en temps partiel, avec des petits salaires partiront avec des retraites de misère où travailleront bien plus tard que 64 ans. L'égalité au travail ne suffit pas. Il faut de réelles mesures et de réels moyens afin de lutter contre les violences faites aux femmes, mais aussi pour que le droit à l'IVG soit inscrit dans la Constitution et sans clause de conscience. On sait que nous pouvons compter sur nos parlementaires de gauche notamment Jean-Marc TELLIER et Cathy POLY APOURCEAU pour porter cette voie à l'Assemblée Nationale et au Sénat. Le rapport du Haut Conseil à l'Egalité sur l'état du sexisme en France indique que malgré des avancées en matière de droits des femmes, la situation est alarmante. Il dresse le constat d'une société française qui demeure très sexiste dans toutes ses sphères : les femmes restent inégalement traitées par rapport aux hommes, et elles restent victimes d'actes et propos sexistes dans des proportions importantes. On constate une augmentation de 21% des victimes de violences conjugales entre 2020 et 2021. 22% des femmes de 18 à 24 ans ont subi un acte sexuel imposé. 41% des femmes ont été victimes de gestes déplacés de la part d'un homme. Une prise de conscience collective est impérative. Ce rapport sur le fonctionnement de la collectivité évoque plusieurs pistes d'action afin de favoriser l'égalité dans les ressources humaines comme la mise en place de formations sur le sexisme et la lutte contre les discriminations ainsi que la mise en place d'un dispositif de signalement, de traitement et de suivi des violences sexuelles, du harcèlement et des agissements sexistes. Ce ne sera pas une réponse suffisante, mais cela peut permettre une ouverture d'esprit et une prise de conscience. Merci.

M. ROBERT : On est parti un peu loin du rapport mais on y revient à la fin. Y a-t-il d'autres interventions ?

M. CHAMPIRE : Vu de la salle, ce n'est pas pertinent le rapport sur la féminisation des cadres dirigeants de la CALL. Vu d'ici, on a du mal à le voir.

M. ROBERT : Mais je confirme que les emplois fonctionnels n'ont pas bougé depuis l'année dernière non plus. Pas de remarque supplémentaire ? On prend acte de ce rapport ? Parfait, merci. La 16, Christian.

M. PEDOWSKI : Oui Monsieur le Président. Ces délibérations visent à la création de poste, à savoir, pour la délibération n°16 un poste de chargé d'étude au sein du service études et travaux pour la Direction eau et assainissement en raison notamment de la montée en puissance des opérations liées à l'ERBM nécessitant renfort.

M. ROBERT : Tout à fait. Les opérations qu'on fait dans différentes communes et qui s'amplifient. Pas de remarque ? Une demande de vote ? Pour la 16, vote pour ? Merci. Abstention ? Il n'y en a pas. Vote contre ? Deux. Merci. La 17, Christian.

M. PEDOWSKI : La 17, création de poste également, un poste d'agent d'entretien ici pour le service ressources internes.

M. ROBERT : Pareil, on met au vote. Vote pour ? Merci. Abstention. Il n'y en a pas. Vote contre ? Ça fait deux. On enchaîne, la 18.

M. PEDOWSKI : Et enfin, poste de gestionnaire des assemblées au sein de la Direction juridique faisant suite au départ en retraite de l'agent occupant le poste et de la volonté d'actualiser les missions.

M. ROBERT : Pareil, on met au vote. Vote pour ? Merci. Abstention ? Vote contre ? Toujours deux. Merci. C'est adopté. Défendre la fonction publique c'est aussi renouveler les départs en retraite et là c'est le cas avec la 18. 19, Christian.

M. PEDOWSKI : Ce sera une modification des cadres d'emplois ouverts pour le poste d'instructeur droit des sols au sein de la Direction coordination mutualisation. Il y a lieu de modifier le cadre d'emploi ouvert

pour le poste d'instructeur droit des sols. Ouvert au cadre des rédacteurs territoriaux en plus des cadres d'emploi des techniciens, agents de maîtrise ou encore adjoints administratifs territoriaux. Ce poste fait suite au départ par voie de mutation, cette fois-ci, externe de l'agent occupant la mission.

M. ROBERT : Allez, on met au vote. Vote pour ? Merci. Abstention ? Deux. Vote contre ? Il n'y en a pas. On enchaîne avec la délibération n°20, c'est Jean-Marie ALEXANDRE.

M. ALEXANDRE : Oui Monsieur le Président. C'est un classique à cette époque. C'est l'attribution de compensation prévisionnelle pour les communes. Cette attribution est égale à 33 179 227,90 € versée par la CALL à 26 communes et 353 149,03 € versés par la CALL pour 10 communes. La révision dérogatoire induite par la mise en œuvre du pacte concerne 27 communes du territoire. Comme nous n'avons pas encore voté le budget, puisqu'on présentait le rapport d'orientations budgétaires dans un instant, il s'agit de verser, pour ne pas obérer le fonctionnement des communes concernées, cette attribution de compensation par douzième, ce qui est parfaitement autorisé par la loi.

M. ROBERT : Tout à fait. C'est même habituel comme délibération. Pas de remarque ? C'est adopté. La 21, toujours Jean-Marie.

M. ALEXANDRE : La dotation de solidarité communautaire, je poursuis, celle-ci a été évaluée à partir du pacte financier et fiscal et complétée de l'accord qui a été passé avec la CABBALR et qui a fait l'objet d'adaptations qui nous sécurisent parce qu'autrefois c'était de manière disons sympathique et amical que cela se faisait mais sans écrit. Aujourd'hui c'est toujours sympathique et amical mais avec un écrit ce qui est plus sécurisant pour notre agglomération. Vous avez les tableaux en annexe 1 et 2 des modifications qui sont intervenues mais qui entrent complètement dans le cadre que vous aviez précédemment défini.

M. ROBERT : Merci beaucoup. Pour la 21, y a-t-il des remarques ? Pas de demande de vote ? C'est adopté. La 22 est reportée comme je vous l'ai dit tout à l'heure, une CLECT aura lieu début de semaine prochaine donc on va attendre que la CLECT se réunisse pour poser cette délibération. C'est lundi prochain la CLECT. Donc on passe à la délibération 23. Je passe la parole à Philippe LA GRANGE.

M. LA GRANGE : Oui Monsieur le Président. Donc je vais essayer de présenter le débat d'orientations budgétaires. Le débat d'orientations budgétaires et l'examen du rapport qui en est le support, se déroulent dans un contexte économique incertain avec un retour de l'inflation. Au plan national, cette équation se traduit par le maintien d'une forte poussée de la croissance des prix, +4,7% contre +5,9% en 2022, notamment énergétiques, très largement entretenus par les tensions avec la Russie et un maintien du niveau de déficit public autour de 5% du produit intérieur brut qui ne progresserait que de 1% contre 2,7% en 2022. Je vous rappelle que pour un contexte économique et institutionnel incertain, une inflation omniprésente continuant de peser sur la dynamique de dépenses de la CALL, notamment par le biais de l'indexation des contrats, la revalorisation des coûts de l'énergie et de l'alimentation notamment. Au niveau national et institutionnel, la loi de finances pour 2023 et la loi de programmation 2023-2027, toujours bloquée dans la navette Parlementaire, s'inscrivent dans la poursuite de la renationalisation d'imposition directe et d'accroissement de la dépendance des budgets locaux aux choix nationaux. Plusieurs réformes de la fiscalité locale ont marqué les dernières années et se poursuivent en 2023, suppression de la taxe d'habitation et réduction de 50% de la fiscalité des établissements industriels en 2021, suppression de la CVAE régionale et, en totalité pour les départements et EPCI à compter de 2023. Alors que le produit de CVAE connaissait une dynamique de rebond post-COVID, celui-ci sera compensé à la CALL sur la base de la moyenne 2020-2023, autour de 9,5 millions d'euros, par le biais d'une fraction de TVA. Si cette compensation peut garantir une certaine dynamique, elle viendra en partie rompre le lien entre dynamique territoriale et impositions locales. Si l'évolution du tissu économique local continuera à induire une progression de la TVA reversée au travers des reversement du fonds national de l'attractivité économique des territoires, celle-ci sera appréciée de manière relative à l'échelle nationale et selon des critères non stabilisés à date. La dépendance sera par ailleurs accrue aux mécanismes de compensation mis en place par l'Etat en 2023 pour contrer les effets de l'inflation et notamment l'amortisseur électricité ou le filet de sécurité dont les effets anti-inflation ne seront que partiels et temporaires. Enfin, la renonciation aux « pactes de confiance » ne pourrait être que temporaire, cette règle d'encadrement de la dépense publique à hauteur de -0,5 point en deçà de l'inflation pour les collectivités disposant d'un budget supérieur à 40 millions d'euros pourrait contraindre la trajectoire de développement de la CALL. Dans ce contexte, la poursuite du déploiement des mesures du Pacte financier et fiscal de solidarité permet le maintien d'une

dynamique des ressources communautaires et la sécurisation des marges de manœuvre de la CALL. Une stratégie qui permet de préserver des marges de manœuvre financières au service de la transformation du territoire. En 2020, la crise sanitaire est venue impacter la pérennité de la situation financière plutôt globalement saine des collectivités locales. La situation financière de la CALL n'a pas fait exception. La bonne situation financière fin 2019 et la dynamique de développement territorial ont cependant constitué des atouts. L'exercice 2021 se caractérise par des équilibres financiers rétablis avec notamment un encours de dette stabilisé et une capacité de désendettement restaurée autour de 7,5 années tous budgets consolidés. En 2022, malgré un accroissement prévisionnel de l'encours de dette de près de 11 millions d'euros, la forte dynamique des ressources, fraction de TVA transférée en substitution de la THRP +10% et des nouvelles ressources liées au pacte financier et fiscal, ont permis, malgré l'accroissement des dépenses liées à la collecte et à la valorisation des déchets ménagers qui augmentent bien plus vite que les recettes liées à cette même compétence, d'améliorer la capacité de désendettement de la CALL qui s'établirait autour de 6,4 années. Une stratégie d'optimisation des marges de manœuvre rendue possible par la mise en œuvre du PFFS. Au titre de la stratégie mise en œuvre par la CALL et ses communes membres, qui permet de rétablir des marges de manœuvre financières au service de la transformation du territoire, on peut ensuite citer le nouveau Pacte financier et fiscale de solidarité, voté par l'Assemblée communautaire en novembre dernier. Le budget 2023 intègre des prévisions de recettes tenant compte de ces mesures, dynamique des reversements de fiscalité 1,5 million d'euros, indexation de la TASCOM +135 000 €, stabilité de la DSC à hauteur de 9 millions d'euros. Ensuite, orientations budgétaires et perspectives des recettes. Un point maintenant sur les perspectives d'évolution des recettes de fonctionnement. Compte-tenu du contexte économique et institutionnel présenté précédemment, les ressources fiscales et de dotation de la CALL devraient augmenter globalement de 2,3% en 2023, soit +2,8 millions d'euros par rapport aux recettes encaissées en 2022. En intégrant les autres produits, notamment de valorisation de matière et de refacturation de la mutualisation, les ressources de fonctionnement progresseraient de 5,7 millions d'euros contre 7,5 millions d'euros en 2022. Cette dynamique de recettes devrait très largement s'infléchir à compter de 2024 avec la normalisation attendue de l'inflation qui devrait se traduire par une moindre dynamique des bases fiscales et de la TVA transférée. Comme pour 2023, une attention accrue sur la maîtrise des charges de fonctionnement devra être au cœur de la stratégie budgétaire des années à venir. Donc les grandes orientations des politiques publiques, évolution pluriannuelle des dépenses de fonctionnement. Concernant les cibles de dépenses en fonctionnement, le budget 2023 est bâti sur une cible de stabilisation des dépenses en 2023, hors progression lié à l'élimination des déchets 4,7 millions d'euros et accroissement liés aux dépenses de personnel, revalorisation du point d'indice notamment +1,2 million d'euros de BP à BP. Les charges relatives à l'élimination des déchets sont fortement impactées par la poursuite de l'évolution de la TGAP, l'accroissement des coûts liés à la mise en service des nouvelles déchetteries et l'inflation. Ce poste représente désormais 31% du budget de fonctionnement de la CALL. Enfin, les participations versées aux partenaires ont été appréhendées de manière stable hormis le SDIS pour lequel la notification a été communiquée, +400 000 €. Cette maîtrise nécessite toutefois un dialogue de gestion important avec les différents partenaires de la CALL et l'optimisation des concours versés aux tiers privés, sans doute via un conventionnement plus étroit. L'orientation budgétaire, une capacité conforme aux dernières tendances. Des niveaux significatifs d'investissement, notamment polarisés sur le budget principal et développement économique, 119 millions d'euros d'inscriptions budgétaires nettes, mais également de BA de l'assainissement 57 millions d'euros et eau potable 30 millions d'euros. Des hypothèses de réalisation limitées à 72% des inscriptions budgétaires, 165 millions d'euros de CP contre 230 millions d'euros d'ouvertures de crédits. Un niveau de dépenses d'équipement réalisable mais conduisant à un niveau d'épargne nette de fin de période relativement dégradé et gageant vraisemblablement la capacité à réinvestir de la CALL toutes choses égales par ailleurs. Un recalibrage nécessaire de la capacité à investir en fonction des arbitrages budgétaires à réaliser en lien avec le respect de la note de cadrage et à réétalonner annuellement en fonction de l'évolution du contexte financier et institutionnel. Les grandes orientations de politiques publiques, grandes tendances des investissements prévisionnels en 2022, environ 42 millions d'euros. Un effort d'équipement en 2022 de l'ordre de 41 millions d'euros, hors fonds de concours 12,5 millions d'euros, et opérations sous mandat 28 millions d'euros, ce qui implique 80,4 millions d'euros au total. Un effort qui se polarise sur le budget principal, 17 millions d'euros, 58 millions d'euros en intégrant les fonds de concours, le budget de l'assainissement 12 millions d'euros, le développement économique 6 millions d'euros et l'eau potable et le crématorium respectivement 2,6 millions d'euros et 1,7 million d'euros. Enfin, les grandes orientations des politiques publiques, grandes tendances, investissements prévisionnels pour 2023. Environ 106 millions d'euros de crédits ouverts au titre de l'exercice. La politique de l'eau devrait disposer d'un volume d'investissement de l'ordre de 24,5 millions d'euros pour la mise en œuvre du schéma directeur de l'eau et de la politique de prévention des inondations

notamment (GEMAPI). La politique de l'Habitat devrait représenter une enveloppe de l'ordre de 22 millions d'euros, principalement pour le projet ERBM et les aides à la pierre. Les crédits d'investissement consacrés à l'aménagement et aux grands projets progresseront sensiblement, pour atteindre environ 18 millions d'euros, principalement pour les projets ZAC Centralité et le nouveau éco-quartier Jean Jaurès. En 2023, la CALL poursuit les travaux d'aménagement et de développement économique, l'accompagnement des entreprises, une enveloppe d'environ 7 millions d'euros étant fléchée sur cette politique. On peut citer en particulier les projets de requalification de friches, Noroxo, et les aménagements de parcs d'activités, dont Quadraparc, en lien avec la mise en œuvre des préconisations des plans de mobilité de zones. En outre, les crédits de maintenance du patrimoine, environ 4,5 millions d'euros, seront principalement consacrés à la réhabilitation des parcs d'activités repris en gestion par la CALL. Les travaux d'extension du réseau de déchèteries se poursuivront en 2023 avec la dernière déchèterie attendue sur la commune de Souchez. Le déploiement des bornes d'apport volontaire dans les centres-villes connaîtra une augmentation significative avec 3 millions d'euros. Ainsi, environ 7,5 millions d'euros seront consacrés à la politique de gestion des déchets. Les travaux d'aménagement de l'EuroVélo 5 commencés en 2022 se poursuivront également avec 6,8 millions d'euros fléchés sur la politique environnement. Les enveloppes d'investissement consacrées aux politiques culture et patrimoine, tourisme et sport augmenteront en 2023, respectivement environ 700 000 € et 3 millions d'euros, afin de mettre en œuvre notamment la politique de soutien aux équipements culturels et artistiques et le plan piscines, mais aussi la phase 2 des travaux du bâtiment « Ville de Limoges ». Enfin, des travaux d'aménagement d'une nouvelle aire de grand passage sont prévus afin de disposer sur le territoire d'une aire permanente, 1 million d'euros proposés au budget 2023. Le Plan Pluriannuel d'Investissement mis en place en 2022 a permis de prioriser les projets et se poursuit sur la période 2023-2026. Les échéanciers de lancement des projets prioritaires feront l'objet d'arbitrages et de validations lors de chaque étape de la préparation budgétaire.

M. ROBERT : Merci. Complet par rapport à ce que vous avez pu avoir comme document aussi dans les différents projets de délibération qui sont présentés ce soir. Monsieur CLAVET.

M. CLAVET : Monsieur le Président, chers collègues, si vous permettez et ce avant de rentrer dans le vif du sujet avec des considérations plus techniques, je tiens à rappeler que cet exercice annuel est incontournable pour une collectivité puisqu'il permet de tracer les grands axes de la politique budgétaire que la majorité souhaite suivre pour l'année en cours. Il est important pour vous car il permet d'exposer vos priorités, de rendre compte de votre action et de dévoiler la santé financière de notre agglomération. Il est important pour nous, membres de l'opposition, car il nous contraint à repérer les points de dépenses qui nous apparaissent trop élevés ou trop faibles mais aussi à rétablir parfois certaines vérités qui se cachent derrière les effets de manche. Et dès les premières pages, qui permettent de contextualiser ce débat, on comprend que tout va être la faute de l'Etat, de l'inflation, de la crise sanitaire ou de la guerre en Ukraine. Evidemment, tous ces éléments ont un impact considérable sur les finances des collectivités et ici plus précisément de l'agglomération. Néanmoins, après trois ans de mandat, je continue d'affirmer que vous êtes responsables en partie de la situation actuelle et que la gestion des deniers publics n'est pas aussi saine que ce que vous voudriez le faire croire. D'ailleurs il suffit de voir vos projections concernant les charges à caractère général et de personnel puisque vous prévoyez d'atteindre les 67,8 millions d'euros d'ici 2026 quand celles-ci étaient de 58,5 millions d'euros en 2022. Alors oui, il faut prendre en compte l'augmentation des charges liées à la consommation d'énergie par exemple. Néanmoins, vous ne faites rien pour les contrebalancer et je pense notamment à cette multitude de poste que vous créez chaque mois depuis le début du mandat sans aucune rationalisation des effectifs. Depuis 2020, le coût de la masse salariale a augmenté de près de 1 119 000 €. Monsieur ROBERT doit le savoir, je prône depuis toujours, le non remplacement des départs à la retraite est une meilleure gestion prévisionnelle des ressources humaines. C'est ce fameux 0,12 qui, pour moi, est l'outil principal qui vous permettra soit d'assainir les finances, soit de les plomber. Car oui il est possible de faire plus avec moins. Alors même que vous projetez une augmentation des dépenses de fonctionnement, les recettes de fonctionnement, elles, n'augmentent pas. Et que fait la gauche, en général, quand elle a besoin d'argent ? Elle augmente les impôts au lieu de faire des économies d'échelle comme par exemple les charges de personnel qui avec vous auront augmentées de 12% entre 2022 et 2026. Une fois de plus, cela se fait au détriment des habitants du territoire les plus précaires qui en feront les frais évidemment comme cela était le cas avec l'augmentation de la TEOM et l'investissement aussi en patira. D'ailleurs ce dernier, pour parler seulement du budget principal et de l'action économique va drastiquement baisser d'année en année, même s'il s'inscrit dans un PPI. La capacité à investir brut en 2023 serait de 76,3 et baisserait à 34,4 d'ici 3 ans pour un total de 119 millions d'euros sur cette période. Je crains que cette répartition inégale des investissements sur chaque année

crée des périodes creuses sans pouvoir investir de manière régulée et régulière. De fait, j'ai peur que la dette que vous avez réussi à diminuer, me direz-vous, augmente de nouveau. A noter évidemment que l'encours de la dette ne pouvait que baisser étant donné le niveau très élevé qu'elle avait atteint en 2020. D'ailleurs, vous nous dites dans une partie que vous empruntez à un taux très compétitif pour finalement nous dire que celui-ci reste très incertain. Ainsi, dans l'ensemble de ce débat d'orientations budgétaires qui m'apparaît très peu ambitieux, je le vois davantage comme un cache misère. Alors oui il y a des efforts à faire, oui des jours difficiles arrivent mais il est encore temps de revoir vos priorités pour in fine continuer d'assurer un service public de qualité sans baisse de l'investissement et sans augmentation de la fiscalité. C'est un choix politique, c'est un choix d'orientations et celui que vous faites et qui, à mon avis, pénalisera les habitants du territoire ne sera pas le mien. Je vous remercie.

M. ROBERT : Alors tout d'abord c'est surtout le moment de se poser sur un acte budgétaire et pas de regarder la santé financière parce que tout est public donc vous pouvez la regarder à chaque fois que l'on prend une délibération et à chaque fois que l'on se pose sur des sujets de fond aussi au sein de cette Assemblée. Et puis il faut avoir aussi une certaine continuité dans les idées et c'est ce qu'on a validé collectivement sur le service qu'on a souhaité développer aux communes depuis le début de ce mandat, ce qui explique les créations de poste. Alors vous n'êtes pas sans savoir que maintenant chaque création de poste doit faire l'objet d'une délibération spécifique, qui avant n'était pas forcément le cas. Donc vous avez l'impression qu'il y a beaucoup de postes de créés mais Christian PEDOWSKI a pris la pédagogie tout à l'heure de signifier quand c'était des départs en retraite, quand c'était des remplacements d'agents qui étaient déjà en poste et qui sont partis. Le travail reste, les agents évoluent dans leur carrière et tant mieux mais on a aussi à devoir faire des recrutements. Là où ce n'était pas forcément évident à faire de cette façon-là avant, aujourd'hui on passe à chaque fois une délibération. Les agents qui sont aujourd'hui en poste, s'ils devaient avoir à partir et qu'on devait les remplacer, on devrait repasser des délibérations. Donc là encore vous voyez ce n'est pas une évolution, un changement dans la gestion de cette collectivité c'est juste l'application des règles et de la transparence que l'on doit à tout le monde. Après je vais passer la parole aux différents intervenants mais vous donnez des informations, c'est aussi facile de pouvoir revenir sur des grands principes. Vous parlez de tout est la faute de l'Etat, tout n'est pas la faute de l'Etat mais une bonne partie quand même quand on regarde clairement ce que les chiffres peuvent nous donner. Sur deux exercices, la TGAP augmente de 7 millions d'euros. Ce n'est pas dans la poche de l'agglomération que ça arrive, c'est bien dans la poche de l'Etat. Donc on a à faire face à ces dépenses supplémentaires et donc on a des choix à faire. Et on peut nous reprocher de ne pas être ambitieux mais dans le même propos nous reprocher de ne pas être ambitieux et de trop dépenser c'est un peu antinomique. Donc quelque part aujourd'hui, on a une ambition qui a été affichée avec un PPI qui a été validé et porté par l'ensemble des groupes majoritaires, qui nous donne aussi une ligne de conduite sur ce mandat pour l'agglomération. On s'y tient et on vient là vous présenter quelles sont les orientations pour 2023. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Non ? On passe aux prises de parole de groupe. Allez, Bruno.

M. TRONI : Merci Président. Monsieur le Président, chers collègues. Nous affichons depuis des années de belles ambitions pour notre territoire. Des ambitions destinées à améliorer la vie de ses habitants en multipliant les possibilités de trouver un emploi, de s'insérer, de s'émanciper grâce à une offre culturelle de qualité en leur offrant un cadre de vie amélioré, en développant le réseau de transport, en engageant des actions contribuant à la transition écologique. Lors de sa visite à Liévin, évoquant l'ERBM, Emmanuel MACRON estimait qu'il fallait faire beaucoup plus vite et beaucoup mieux. C'est ce que nous souhaitons pour notre territoire et c'est ce que devrait mettre en lumière les orientations budgétaires dont nous discutons ce soir. Or, pour s'orienter correctement encore faut-il bénéficier d'une bonne visibilité et c'est justement ce qui nous fait défaut. D'une part, le gouvernement dresse sans cesse devant nous et de façon brutale de nouveaux écueils. Nous avons eu droit, sans concertation, à la suppression de la TH. Nous avons aujourd'hui droit, toujours sans concertation, à la disparition de la CVAE dont nous ne connaissons pas encore les conséquences. Parallèlement, il ajoute des charges parfois très lourdes les unes aux autres et je pense, par exemple, à la TGAP dont vous venez d'évoquer les montants. D'autre part, à ces contraintes nationales s'ajoutent cette guerre en Ukraine qui semble s'installer dans la durée et qui nous montre aussi à quel point notre pays a été rendu dépendant de l'étranger dans bien des domaines y compris dans des secteurs stratégiques. La flambée des coûts de matériaux, de l'énergie, du carburant, pèse également dramatiquement sur nos budgets comme ceux de nos concitoyens. Et lorsque les difficultés arrivent, on voit bien à quel point cette merveilleuse Europe qui était censée nous protéger redevient une Europe du chacun pour soi gangrénée de surcroît par des lobbys puissants. Alors bien sûr, nous avons adopté un Pacte financier et fiscal de solidarité censé repenser la distribution des ressources. Mais comment un tel pacte pourrait-il être performant lorsqu'il

se résume en une solidarité entre une communauté peu dotée et des communes qui ne le sont pas davantage ? A en croire le gouvernement, nos collectivités ne se portent pas si mal. Des affirmations totalement déconnectées de la réalité mais qui permettent d'exiger d'elles qu'elles contribuent à couvrir le déficit public qu'il a méthodiquement creusé. Les propos de Bruno LEMAIRE en la matière sont d'ailleurs parfaitement clairs puisqu'il y a déclaré il y a quelques jours qu'il allait passer au peigne fin les dépenses de nos collectivités pour y trouver des pistes d'économie. Sans doute ce triste sire, nous expliquera-t-il comment nous disposons de nombreux leviers d'action pour faire face. Mais quels sont-ils ? Faut-il augmenter les impôts et les taxes au risque de faire peser sur une population déjà fragile des charges insupportables ? Devons-nous supprimer des services sous peine là encore de pénaliser les habitants ? Peut-être devrions-nous tailler dans la masse salariale comme certains le préconisent ici et nous priver, se faisant, des intelligences nécessaires à la construction de nos projets ? De toute évidence, ce fossoyeur estime qu'il est plus facile de serrer les cordons de la bourse de nos collectivités jusqu'à l'asphyxie totale que de lutter contre l'évasion fiscale et les méthodes peu orthodoxes de tous ces actionnaires qui s'enrichissent de façon éhontée grâce à la crise. Je le rappelle, les entreprises françaises et les grandes entreprises françaises ont augmenté de 33% les dividendes de leurs actionnaires en 2022. En nous pressurant de la sorte, ces gouvernants oublient volontiers les rôles de moteur économique local et d'amortisseur social qui sont plus que jamais les nôtres lorsqu'une crise comme celle que nous connaissons éclate. Ce faisant, c'est l'ensemble de notre population qui paie le prix fort. Et si nous ne tentons pas de les protéger, qui le fera ? Le gouvernement actuel ? Celui-là même qui joue actuellement le bras de fer pour imposer une réforme des retraites qui appauvrira davantage encore les plus humbles. On peut toujours penser comme l'affirmait le républicain Philippe BAS que la retraite n'est pas faite pour payer des loisirs à partir d'un certain âge. Elle n'est en tout cas pas faite pour voir mourir dans la pauvreté des gens qui ont travaillé toute leur vie. En ce qui nous concerne, nous préférons de beaucoup la vision du Ministre communiste Ambroise CROIZAT lorsqu'il disait « Nous ferons de la retraite non plus une antichambre de la mort mais une nouvelle étape de la vie ». Notre population mérite d'être soutenue et traitée avec respect par le gouvernement. Ce n'est pas le cas lorsque ce dernier rechigne durant des années à financer la construction d'un hôpital digne de ce nom et correctement dimensionné par rapport aux besoins alors que les indicateurs santé sont plus qu'alarmants. Ce n'est pas le cas non plus lorsqu'il remet en cause le PLH dont nous souhaitons nous doter. Cela ne l'est pas davantage lorsqu'il finance à coup de milliards les travaux de réhabilitation des écoles marseillaises rendus nécessaires par la mauvaise gestion de l'ancienne municipalité. Alors qu'il nous faut nous battre bec et ongles pour obtenir les subsides indispensables à la rénovation de nos cités minières. Et je pourrais multiplier les exemples à l'envie. Nous le voyons bien, les orientations budgétaires de notre Communauté sont étroitement liées à celles du gouvernement et il est peu de dire que nous ne regardons pas dans la même direction. Bien sûr, nous devons alerter nos populations sur la responsabilité que porte Emmanuel MACRON et ses alliés dans la crise actuelle qu'elles subissent de plein fouet mais le discours que nous portons ici, nous devons le rendre concret en portant des actions comme nous l'avons déjà dit et demandé. Merci Président.

M. ROBERT : Merci Bruno. Jean-Marie.

M. ALEXANDRE : Bruno vient de donner quelques éléments essentiels sur la vision globale du budget et des effets de la situation dans laquelle nous nous trouvons. Je parle de ce qui est un petit balayé comme si ça n'avait pas de conséquence directe sur nos budgets mais nous n'avions pas imaginé qu'il y aurait une pandémie en 2020, en 2021 et qui continue même si ça s'atténue dans notre pays fort heureusement. Il n'empêche que pendant toute cette période, l'Agglomération a fait face avec les communes à la protéger, les emplois, les commerces, les activités et c'est tout à son honneur d'avoir été présente là où l'Etat singulièrement absent parce que les prêts garantis par l'Etat, les fameux PGE, aujourd'hui voit avec tristesse les bénéficiaires de ces prêts accumuler de nouvelles difficultés dues justement à la guerre entre la Russie et l'Ukraine. La Russie étant l'agresseur et nier les impacts que cela a sur notre économie c'est nier une vérité connue de tous. Le fait que Bruno ait rappelé, il y a un instant, que ça s'installait dans la durée c'est une évidence puisqu'à partir du moment où les gouvernements de l'Europe, des Etats-Unis et d'ailleurs du Canada, de l'Australie fournissent des armes aux Ukrainiens c'est pour s'en servir. Je ne pense que ça soit pour une exposition comme à Satory. Donc ça veut dire que nous sommes partis pour plusieurs années de difficultés. Donc la présentation qui a été faite brillamment par Philippe LA GRANGE il y a un instant est une présentation du budget qui a intégré la totalité de ces facteurs, ce qui n'est pas simple. Ça veut dire que nous nous installons, nous ici, dans le schéma le plus pessimiste qui soit et en ayant la volonté de respecter nos engagements lorsque nous avons signé le Pacte financier et fiscal et lorsque nous nous sommes engagés vis-à-vis de la population. C'est l'engagement du Président de l'Agglomération. S'il ne le tient pas, évidemment

la population le tiendra pour responsable de ce défaut. Et ceux qui l'accompagnent, c'est-à-dire ceux qui sont ici pour la majorité, en seront tenus pour responsable également. Le premier point que je veux souligner au nom du Groupe Républicain c'est que ces engagements sont tenus. Ils le sont bien que la difficulté soit réelle et je viens d'en rappeler les causes comme Bruno les a exprimées il y a un instant. Nous avons voulu dans ce budget, qui n'est pas voté aujourd'hui, qui est présenté dans ses grandes lignes et qui sera voté ou non, mais voté vraisemblablement, dans quelques semaines, quelques jours, ils ont voulu maintenir l'attractivité du territoire parce que ce serait une faute lourde, grave, que de nous recroqueviller sur nous-mêmes et d'empêcher toute capacité pour l'agglomération d'accueillir, de conforter les entreprises qui s'y trouvent. En fait, nous sommes dans la même situation que sous le Covid, c'est le parasite, le virus, c'est la maladie de 2020 à 2021, il faut tenir. C'est notre capacité de résilience par rapport à ces événements. Sommes-nous capables ou non de maîtriser nos dépenses et donc de maîtriser notre avenir ? A titre de comparaison, nous faisons mieux que le Ministre qui se charge de nous, Monsieur BECHU, qui nous a envoyé, pour les maires qui sont ici, un courrier ce matin en nous expliquant qu'il allait nous donner des heures de formation chaque année pour nous montrer combien il était important de faire des économies ici ou là. C'est intéressant qu'il ait cette bonne idée parce qu'il était Maire d'Angers et Angers est une ville de 147 000 habitants. En consultant le Journal du Net et en regardant les informations en direct depuis des sources gouvernementales, on s'aperçoit que la ville qu'il dirigeait est super endettée. Il a 600 millions d'euros de dettes. Parce qu'on est toujours heureux ou malheureux par comparaison. Donc nous proposer des formations pour qu'on gère mieux quand il gère plus mal que nous, c'est quand même une interrogation qu'on se pose sur la faculté de ce gouvernement à bien gérer les affaires du pays. Là-dessus, je pense que nous aurons une large unanimité ou au moins une majorité. Maintenir l'attractivité du territoire c'était l'objectif. Est-ce que les efforts budgétaires que nous avons consentis et dont il faut remercier Madame la Directrice des Services sous, évidemment, l'autorité du Président de l'agglomération qui avait donné comme consignes de ne pas augmenter les impôts, maintenir les services, maintenir les engagements. Est-ce que ceci se retrouvait dans la présentation qui a été faite par Philippe LA GRANGE ? Absolument. Cela se retrouve. Il faut remercier Monsieur PETIT qui a été à la manœuvre et Monsieur BELEMBERT qui l'a été tout autant avec les personnes qui sont sous leur autorité parce que nous arrivons à ne pas augmenter les impôts, à maintenir les services même si pour certain la forme de service peut changer, le service est maintenu. S'agissant des impôts, je ne vois pas lesquels sont augmentés. On a parlé de la TEOM. Jusqu'à présent, je n'ai pas entendu dire que nous ayons l'intention d'en modifier le taux puisqu'on a dit qu'on n'augmentait pas les impôts. S'agissant des effectifs, sur ce point il faut être précis. Monsieur PEDOWSKI a rappelé que beaucoup de postes qui étaient créés en réalité étaient des postes qu'il fallait indiquer au tableau des effectifs en substitution de personnes parties en retraite. Et même s'il y a de nouveaux postes qui sont créés, il faut regarder le travail qui a été accompli depuis trois ans. Depuis trois ans nous sommes sous la mutualisation, André KUCHCINSKI a dû s'absenter parce qu'il y avait un problème urgent à régler là où il exerce ses activités et son mandat, mais la mutualisation est une réalité. Ce qui veut dire que la CALL a pris des responsabilités qui ne sont plus celles des communes. Si je prends par exemple l'urbanisme, dans la mesure où l'Etat s'est désengagé depuis déjà 4 ans, il y a maintenant un service qui doit s'étoffer puisqu'il traite nos propres dossiers. Donc si on pense qu'on peut faire tout cela avec les mêmes équipes, c'est un rêve. Je pense que la mutualisation permet d'optimiser le travail qui est fait dans l'ensemble de nos services. L'endettement, si on conteste aussi les chiffres on peut tout contester après tout, c'est comme dans les jeux de société avec disons le Scrabble on peut estimer que tel mot n'est pas dans le dictionnaire Robert de référence mais enfin si on prend les chiffres tels qu'ils sont nous avons réussi, dans une période difficile, à réduire notre endettement. Nous avons 6,4 années d'endettement. Nous avons gagné une année. C'est-à-dire que ces 6,4 années, je vous rappelle que le Pacte de Cahors nous mettait la limite à 12, nous sommes donc à un peu plus de la moitié. Monsieur BECHU, lui, il est à 10. C'est pour ça d'ailleurs qu'il veut nous expliquer comment arriver à 10. Mais en dehors de ça, nous sommes plutôt bien placés. S'agissant de l'Etat, de Monsieur Bruno LEMAIRE, qui veut s'attaquer au budget de notre pays puisqu'il a particulièrement secoué ce budget, puisque nous sommes à 112% du PIB, le budget de l'Etat c'est 10 années d'endettement. Il est proche de la limite qu'il nous a fixée à nous-même sauf que l'Etat peut s'endetter au-delà de toutes les frontières que l'on peut limiter jusqu'à être sous la coupe du FMI si ça va très mal, sauf que nous, nous sommes obligés d'équilibrer nos budgets. Donc ça n'est pas du tout le même exercice. Nous avons des contraintes, nous avons des charges qui nous sont transférées et il faut équilibrer tout cela. Donc on ne peut pas laisser dire que les efforts que nous avons faits ne sont pas réels. Ils sont réels. On ne peut pas laisser dire que l'attractivité du territoire est impactée par la crise. Bien sûr qu'au quotidien les boulangers, enfin tout ceux qui exercent une profession quelle qu'elle soit et nous-mêmes dans nos communes puisque nous n'avons pas le bouclier tarifaire et là encore nous sommes un petit peu surpris de voir qu'ayant un réseau de centrales nucléaires suffisant, nous

soyons soumis au prix du gaz qui vient d'Allemagne, qui vient d'ailleurs et obligés d'acheter l'énergie à la Grande-Bretagne qui elle-même vient de remettre en service trois centrales à charbon, qui par définition polluent légèrement peut-être beaucoup même. De toute cela, ce qui a été présenté par Philippe LA GRANGE démontre à l'évidence que non seulement les engagements sont tenus, les budgets sont tenus, secteur par secteur, service par service et demain, après demain, lorsqu'il y aura une reprise nous serons au rendez-vous de celle-ci. On parle de relocalisation, il nous faut des terrains, il nous faut pouvoir les acheter, il nous faut pouvoir les équiper et répondre à toute demande de grands industriels, ou de petits, ou de moyens, il n'y a pas d'emploi dont on puisse se passer. Nous sommes une grande région, nous sommes un grand territoire, 147 000 habitants à Angers, 250 000 ici chez nous. Je pense que par rapport aux ministres qui gouvernent et au Président de la République qui promet et ne tient pas, nous sommes meilleurs qu'eux et c'est la raison pour laquelle ce rapport présenté élégamment, avec talent, par Philippe LA GRANGE nous convient parfaitement et bien sûr il y a quelques modifications, amodiations à faire ici ou là. Ce sera l'objet de la réunion de lundi. Ce sera l'objet des discussions que nous aurons encore d'ici le vote du budget mais ça sera vraiment l'épaisseur du trait. Pour le reste, nous ne pouvons que féliciter les services, le Président en premier, les services, les directeurs généraux et les directeurs adjoints pour le travail qu'ils ont accompli.

M. ROBERT : Merci beaucoup. Alain.

M. BAVAY : Oui Monsieur le Président, chers collègues. Tout d'abord, je souhaite saluer le rapport de grande qualité qui a été présenté et je tiens à l'exprimer, au nom du Groupe Socialiste, Verts et Apparentés, Majorité Communautaire de cette Assemblée, toute ma gratitude à l'ensemble des personnels de l'Agglomération qui œuvre sans compter, chaque jour auprès de nous élus. Je constate l'énorme travail accompli dans la préparation de ce que sera notre prochain budget dans le suivi des opérations et la recherche d'efficacité dans leur action. En revenant sur ce dernier rapport d'orientations budgétaires pour le budget prévisionnel 2023, sans vous abreuver de chiffres, ce qui me marque et ne peut que me satisfaire, c'est de pouvoir tenir, au mieux, le cap de notre projet de territoire. Malgré les vents contraires, qu'ils viennent d'Ukraine, de Bruxelles ou de Bercy, la cohérence de nos actions est maintenue, nos objectifs restent élevés. Notre projet de territoire est juste. Notre projet de territoire est ambitieux et nous avons l'exigence de continuer de le décliner tout en maîtrisant aujourd'hui nos dépenses de fonctionnement. Pour cela, les outils que nous avons mis en place, doivent nous permettre de préserver notre capacité à investir sur le territoire. Bien sûr ceci nous oblige à être plus inventifs, créatifs afin d'optimiser nos dépenses dans ce cadre contraint tout en continuant de garder la marge de manœuvre nécessaire pour investir. Sans délaissier nos engagements du quotidien pour le bien-être de notre population, dans le sport, la culture, les politiques de l'habitat, la cohésion sociale, nous poursuivrons des politiques d'investissement conséquentes en matière de renouvellement urbain notamment dans le cadre de l'ERBM mais aussi dans le déploiement de notre plan piscine. Mais n'oublions pas que les marges de manœuvre de demain se construisent aujourd'hui et que les implantations économiques, le développement du tissu existant nous garantiront des ressources nouvelles même si aujourd'hui elles semblent **minorées**. Pour atteindre cet objectif, il nous faudra certes des zones d'activité accueillantes mais cela ne suffit plus. Notre territoire se doit d'être hospitalier, culturel et sportif, à l'environnement protégé, bref être un territoire où il fait bon vivre et nous avons la prétention d'y concourir. Pour cela, notre Plan Pluriannuel d'Investissement voté l'an dernier, nous le déroulerons bien sûr en l'adaptant, en l'arbitrant au fur et à mesure mais sans oublier nos fondamentaux, investir c'est bon pour le territoire, c'est bon pour nos entreprises. Il nous faudra également créer, inventer, optimiser moderniser nos formats de collecte des déchets ménagers en continuant de valoriser beaucoup plus l'emballage donc limiter le recours à l'incinération et en bout de course contenir un poste budgétaire toujours à la hausse et représentant aujourd'hui plus d'un tiers de notre budget de fonctionnement. Je suis persuadé qu'une fois de plus nous démontrerons notre capacité à relever de nombreux défis, les nombreux défis qui nous attendent sans renoncement à notre projet commun. Alors oui mes collègues, j'attends avec impatience l'épreuve finale du budget mais ce rapport d'orientations budgétaires me laisse penser que notre action, même si elle se voit contrainte par un contexte moins favorable avec toujours un certain nombre d'obstacles dont nous nous dispenserions volontiers, oui notre action est la bonne et nous conforte sur la voie de développement harmonieux de notre territoire. Oui mes chers collègues, nous sommes toujours investis et comptons renforcer encore et toujours plus notre écoute envers nos populations, nous voulons que ce territoire soit celui de la solidarité. Solidarité entre les communes parce que nous voulons un développement harmonieux et que personne ne doit rester au bord du chemin, nous voulons veiller au développement de l'économie locale, facteur essentiel de notre développement collectif. Pour cela, nous sommes toujours plus et encore déterminés. Déterminés à soutenir le développement économique et l'attractivité de notre territoire, déterminés à

agir pour l'insertion et l'emploi, déterminés à continuer de développer la transition écologique et promouvoir un autre modèle de développement, déterminés à prioriser la cohésion sociale, la culture et le sport, essentiels à notre mode de vie, déterminés à améliorer les conditions de vie de nos populations, déterminés à lutter contre les inégalités et discriminations, déterminés à investir toujours plus dans les solidarités. Alors parce que nous voulons continuer à porter des projets ambitieux pour l'avenir de notre territoire et pour toutes ces raisons nous approuvons ces choix et ces orientations.

M. ROBERT : Merci Alain. Alors formellement on doit voter comme quoi le rapport a bien été présenté. Je sais que c'est un peu bête mais dans les incongruités qui sont portées par l'Etat ça en fait partie. Ça ne veut pas dire qu'on approuvait le rapport mais en même temps ça veut bien dire que si tout le monde a bien écouté, ceux qui sont encore là, ça a été présenté. Quels sont ceux qui attestent en votant que ça a été présenté ? Merci. Pas d'abstention ? Pas de vote contre ? Donc le rapport a bien été présenté et ce qui a aussi permis l'examen de ce rapport ce sont les délibérations préalables qui ont été là-aussi adoptées dans ce Conseil.

M. CHAMPIRE : Alain, il faudra que tu refasses la lecture de ta belle déclaration parce que comme il n'avait pas le temps, il ne pourra pas comprendre quelle est la politique que la majorité peut mener pour le bien du territoire. Je compte sur toi.

M. ROBERT : On lui rappellera la prochaine fois.

M. BAVAY : Je me contenterai de lui envoyer un mail.

M. ROBERT : Mais s'il lit le compte-rendu, il pourra l'avoir. Merci beaucoup à toutes et à tous. Bonne soirée. On se revoit la prochaine fois pour le budget.